



Est ce qu'un juge peut occuper un deuxième emploi

Par charlot

bonsoir,

j'aimerais savoir si un juge du tribunal de X exerce un deuxième métier qui a un lien avec la spécialisation pour lesquelles il a choisi de se former pour occuper le poste de juge qu'elle exerce actuellement. IL semble qu'il y a conflit d'intérêts

merci

Par ESP

Bienvenue, bonjour

Pourriez vous préciser un peu, car nous risquons fort le "hors sujet"...

Par charlot

est-ce qu'un juge du contentieux peut-il être l'associé d'un gérant d'une sci ape 6820B (société civile immobilière)?

Par Isadore

Bonjour,

Être associé n'est pas un emploi. Un juge a le droit de posséder des parts de SCI.

Par Henriri

Hello !

Charlot, la situation pourrait être problématique évidemment et seulement si ce juge était amené à intervenir à ce titre dans une affaire impliquant la SCI dont il est gérant... il y aurait "conflit d'intérêt".

Lecture

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33676]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33676
[/url]

A+